LES ÉTUDES THÉMATIQUES DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°8

JANVIER 2024

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'hébergement d'urgence en CHRS en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Résultats de l'enquête ES-DS 2020-2021

Début 2021, 600 personnes accueillies en section d'urgence en CHRS

Lors de la dernière enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a interrogé les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sur leurs prestations d'accueil dans l'hébergement d'urgence, sachant qu'ils ne constituent qu'une partie des établissements pouvant accueillir des personnes en urgence. Les CHRS ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 41 CHRS, soit près d'un sur deux, ont déclaré avoir une section d'urgence au 31 janvier 2021. Si ces établissements ne se spécialisent pas davantage dans l'accueil de certains publics spécifiques que les CHRS sans section d'urgence, ils accueillent cependant plus de jeunes de moins de 25 ans et de sortants de prison.

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2021, près de 600 personnes ont été hébergées dans l'une des sections d'urgence de la région. Ce sont le plus souvent des hommes seuls âgés de 25 à 44 ans, les femmes seules étant deux fois moins présentes. Une personne sur cinq est mineure. Environ une sur deux a la nationalité française, une proportion bien supérieure à celle observée au niveau national. En moyenne prises en charge huit mois et demi, un tiers des personnes hébergées sont admises en urgence afin de sortir de la rue. Près de deux adultes sur dix ont une activité professionnelle ou d'insertion et trois sur dix perçoivent le RSA.

Un CHRS sur deux dispose d'une section d'urgence

Début 2021, selon l'enquête auprès des établissements et services auprès des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, les 79 CHRS de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont une capacité totale d'accueil de 4 800[1] places permanentes (50 300 en France entière) > 1. Parmi ces établissements, 41 disposent d'une section réservée à l'hébergement d'urgence, soit 52 % des CHRS (contre 45 % en France entière).

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2021, près de 600 personnes ont été accueillies dans l'une de ces sections d'urgence dans la région (9200 au niveau national). Parmi elles, 540 ont été hébergées sur des places destinées de façon permanente aux sections d'urgence (7900 au niveau national) et 70 sur des places temporaires (1300 en France entière). En effet, durant la période hivernale, les CHRS augmentent leur capacité d'accueil en mettant à disposition des places temporaires, permettant de faire face aux besoins en période de froid, mais aussi aux conséquences liées à la pandémie de Covid-19.

[1] Des différences peuvent exister entre le dénombrement des places en CHRS dans l'enquête ES-DS et celui des places renseignées dans les remontées de l'enquête Accueil, hébergement, insertion (AHI) par les services de l'Etat. En effet, dans l'enquête ES-DS, les places en CHRS « hors les murs » sont comptées, tandis qu'elles ne le sont pas dans l'enquête AHI. En outre, la Drees a effectué des regroupements de certaines places d'hébergement de type « autres centres d'accueil » avec des places en CHRS quand celles-ci se situaient dans le même établissement. Ces regroupements impliquent une hausse du nombre de places en CHRS et une baisse du nombre de places en « autres centres d'accueil ».

1 Activité d'hébergement des établissements au 31 janvier 2021

	Ensemble des CHRS		CHRS avec section d'urgence			
	Établissements	Places permanentes	Établissements	Personnes accueillies sur des places permanentes dédiées à l'urgence	Personnes accueillies sur des places temporaires dédiées à l'urgence	Personnes accueillies sur des places permanentes + temporaires
Provence Alpes-Côte d'Azur	79	4 835	**41**	535	67	**602**
France entière	837	50 254	**379**	7 920	1 264	**9 184**

Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Sur les 41 CHRS disposant de places d'urgence, 6 % consacrent 100 % de leur parc à l'urgence > 2. C'est un peu moins que sur le territoire national (8 %). A l'inverse, 60 % d'entre eux réservent moins du quart de leurs places à l'urgence. En France entière, cela concerne près d'un établissement sur deux.

Dans les sections d'urgence, pas davantage d'accueil de public prioritaire

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les CHRS qui ont une section d'urgence ne se spécialisent pas davantage dans l'accueil de public prioritaire que les CHRS sans section d'urgence > 3. Pour autant, ils accueillent trois fois plus fréquemment des jeunes de moins de 25 ans (35 %, contre 12 % dans les CHRS sans section d'urgence) et des personnes sortant de prison (23 %, contre 7 %).

Au niveau national en revanche, les CHRS avec section d'urgence sont davantage associés à l'accueil de certains publics spécifiques : personnes ayant des troubles du comportement, femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans, demandeurs d'asile, victimes de violences, sortants de prison ou jeunes de moins de 25 ans.

Plus d'hommes seuls âgés de 25 à 44 ans

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur les 600 personnes hébergées dans des sections d'urgence la nuit du 31 janvier au 1er février 2021, environ une personne sur cinq est mineure, une part proche de celle observée dans l'ensemble de la population régionale et dans la précédente enquête de 2016 > 4. Au niveau national en revanche, les mineurs sont surreprésentés dans les sections d'urgence : 31 % sont dans cette tranche d'âge, contre 22 % de l'ensemble de la population.

Par ailleurs, une personne hébergée sur quatre a entre 18 et 24 ans, c'est trois fois plus que leur part dans la population régionale. En France entière, la surreprésentation est moins importante (13 %, contre 8 %).

Comme en 2016, la classe d'âge la plus nombreuse est celle des 25-44 ans, en région comme en France entière (37 %, contre 35 %), alors qu'ils ne représentent qu'un quart de la population régionale et nationale.

2 Répartition des CHRS avec section d'urgence au 31 janvier 2021, selon le poids des places d'urgence *(en %)*

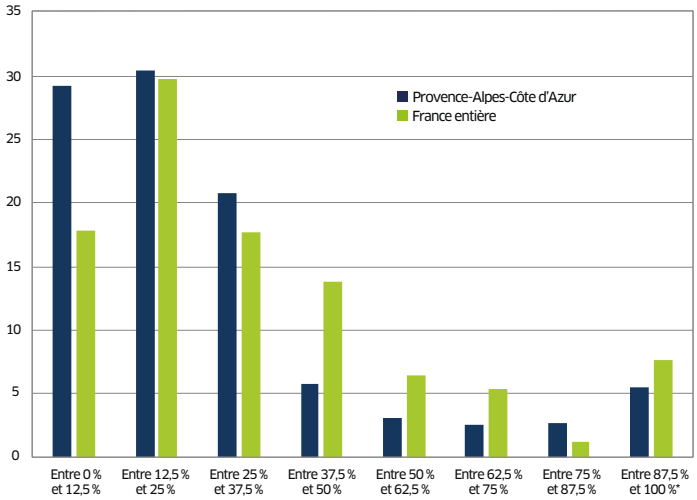

* Tous les CHRS de cette tranche sont à 100 %
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

3 Type de public hébergé en priorité* au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France entière	
	CHRS avec places d'urgence	CHRS sans places d'urgence	CHRS avec places d'urgence	CHRS sans places d'urgence
Public prioritaire**	48	45	55	48
Jeunes (- de 25 ans)	35	12	35	23
Victimes de violences**	32	27	41	30
Sortant de prison	23	7	26	20
Personnes ayant des troubles du comportement**	23	13	25	18
Femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans**	19	10	24	15
Demandeurs d'asile **	15	7	15	8

* Un même établissement peut avoir plusieurs publics prioritaires (sauf s'il n'a aucun public prioritaire)
**La différence de pourcentage entre CHRS avec et sans section d'urgence n'est pas significative en région
Lecture : les CHRS avec section d'urgence sont 32 % à privilégier l'accueil de victimes de violence. Cette proportion est du même ordre que pour les CHRS sans section d'urgence (27 %). A l'opposé, les CHRS avec section d'urgence accueillent significativement plus de jeunes de moins de 25 ans (35 %) que les CHRS sans section d'urgence (12 %).
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Sur ces 600 personnes hébergées, 485 sont des adultes[1]. Parmi eux, huit sur dix sont des personnes seules (55 % d'hommes seuls et 27 % de femmes seules), contre six sur dix au niveau national (42 % d'hommes seuls et 20 % de femmes seules) > 5. Si ces taux étaient très proches lors de la précédente enquête en 2016 (81 % dans la région et 67 % en France entière), les hommes seuls étaient encore plus présents (70 % en région et 48 % en France).

Les sections d'urgence comptent en revanche moins de femmes seules avec enfant(s) qu'au niveau national (9 % des adultes hébergés, contre 16 %), un écart plus marqué qu'en 2016 (10 %, contre 12 %). Enfin, les couples et les groupes[2] d'adultes (avec ou sans enfant(s)) représentent 9 % des adultes hébergés, comme en 2016, contre un quart en France entière (ils étaient un cinquième).

La répartition par âge et situation familiale des hommes est moins dispersée que celle des femmes : les hommes isolés prédominent > 6 7. La différence entre hommes et femmes est surtout visible parmi les 25-44 ans : à ces âges, les hommes sont en grande majorité isolés, tandis que les femmes sont soit isolées, soit seules avec enfant(s). En France entière, la dispersion entre les hommes et les femmes est identique, mais les typologies sont différentes pour le public féminin : les femmes seules avec enfant(s) prédominent.

[1] Dans l'enquête ES-DS, on appelle « adultes » toute personne qui n'est pas un enfant accompagnant une famille ou un groupe. Un adulte peut donc être mineur, un enfant peut être majeur. Les adultes représentent 81 % de l'ensemble des personnes hébergées en urgence en région et 67 % en France entière.
[2] On considère comme une famille ou un groupe les personnes hébergées ensemble après avoir formulé conjointement leur demande d'hébergement.

4 Répartition des personnes hébergées en urgence au 31 janvier 2021, selon la classe d'âge* *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
Moins de 18 ans	18	31
de 18 à 24 ans	24	13
de 25 à 44 ans	37	35
de 45 à 59 ans	16	15
60 et plus	6	6
Total	**100**	**100**

* Il s'agit de l'âge au 31/12/2020
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

5 Situation familiale des adultes hébergés sur places d'urgence au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
Hommes seuls	55	42
Femmes seules	27	20
Femmes seules avec enfant(s)	9	16
Couples avec enfant(s)	6	15
Couples sans enfant	2	4
Groupes d'adultes sans enfant	1	1
Hommes seuls avec enfant(s)*	0	1
Groupes d'adultes avec enfant(s)	0	1
Total	**100**	**100**

* 0,4 % d'hommes seuls avec enfant(s)
Note : est considérée comme adulte toute personne qui n'est pas un enfant accompagnant une famille ou un groupe
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

6 Répartition des hommes hébergés en urgence, par classe d'âge et situation familiale, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 31 janvier 2021 *(en %)*

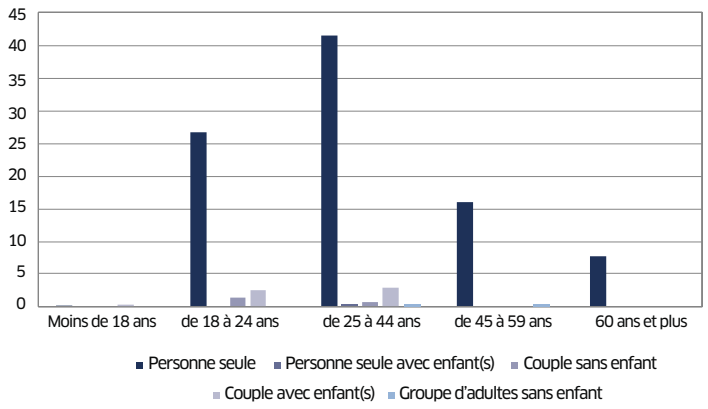

Lecture : 42 % des hommes hébergés sont seuls et âgés entre 25 et 44 ans
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

7 Répartition des femmes hébergées en urgence, par classe d'âge et situation familiale, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 31 janvier 2021 *(en %)*

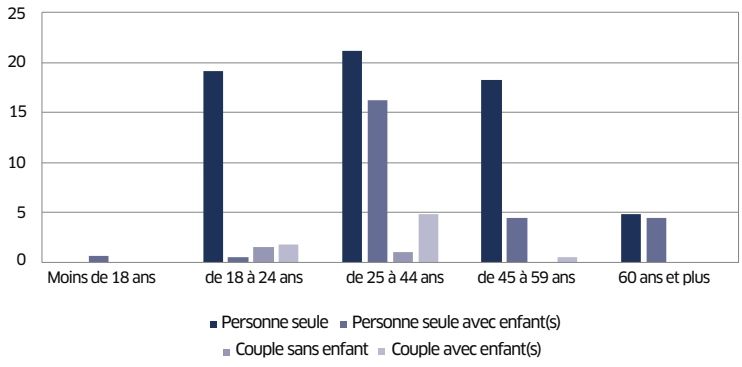

Lecture : 21 % des femmes hébergées sont seules et âgées entre 25 et 44 ans
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

D'avantage de personnes de nationalité française accueillies en urgence qu'en France entière

Une personne sur deux hébergée en urgence pendant la nuit du 31 janvier au 1er février 2021 est ressortissante d'un pays hors de l'Union européenne (59 % en France entière). Cette proportion est en légère baisse par rapport à 2016 (56 %) > 8. A l'inverse, la part des personnes de nationalité française progresse nettement (+12 points par rapport à la précédente enquête) et s'établit à 47 %. C'est bien plus qu'au niveau national (36 %).

Au niveau régional, les répartitions de l'origine des adultes selon la situation familiale sont moins dispersées qu'en France entière. Les hommes isolés, de nationalité française ou non ressortissants de l'UE, prédominent en région, alors qu'au niveau national, ce sont soit des hommes isolés français ou non ressortissants de l'UE, soit des femmes seules avec enfant(s) ou des femmes isolées françaises ou non ressortissantes de l'UE ou des couples avec enfant(s) et non ressortissantes de l'UE. En 2016, en région, il y avait davantage d'hommes seuls non ressortissants de l'UE hébergés en urgence, alors que la répartition était similaire à celle de 2021 au niveau national.

8 Origine des personnes hébergées en urgence, au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
Étrangère non ressortissante de l'Union européenne	51	59
Française	47	36
Étrangère ressortissante de l'Union européenne	2	5
Total	**100**	**100**

Note : les données relatives à la nationalité n'ont pas été renseignées pour 2 % des individus
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Deux personnes sur cinq hébergées hors établissement

Un CHRS peut disposer, en plus des places regroupées au sein de l'établissement lui-même, de places d'hébergement se situant hors de celui-ci, en diffus/éclaté ou en hôtel. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 28 % des personnes sont hébergées en diffus et 10 % le sont à l'hôtel (essentiellement des personnes seules avec ou sans enfant(s)) > 9. Ces taux sont respectivement de 45 % et 1 % seulement au niveau national. Le recours aux nuitées hôtelières est une solution d'urgence par défaut, faute de place dans les structures d'hébergement d'urgence, notamment pendant la période hivernale ou en cas de crise. Il s'agit d'une prestation hôtelière réalisée par des établissements commerciaux d'hébergement ; l'accompagnement des personnes hébergées est réalisé par un opérateur privé (association spécialisée) ou public (CCAS, etc.).

9 Type d'hébergement des personnes, au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
Regroupé (dans l'établissement)	62	54
Diffus/éclaté hors hôtel	28	45
A l'hôtel	10	1
Total	**100**	**100**

Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Un quart des personnes hébergées en urgence le sont depuis au moins un an

Par définition, l'hébergement d'urgence est voué à une prise en charge de courte durée, en comparaison avec un hébergement d'insertion[1] en CHRS. Ainsi, une personne sur cinq reste moins d'un mois en section d'urgence et autant y demeure entre un et trois mois > 10. Ces parts sont proches de celles observées en France entière.

Dans la région, l'ancienneté moyenne de prise en charge des personnes dans les sections d'urgence s'élève à huit mois et demi, c'est moitié moins qu'en France. En effet, une personne sur quatre est présente depuis un an ou plus, contre deux sur cinq au niveau national. Plus d'un tiers d'entre elles sont des personnes seules avec enfant(s) ou des couples avec enfant(s) (la moitié au niveau national). Un quart est en activité et un quart au chômage (respectivement un cinquième et près de 30 % au niveau national).

10 Ancienneté de prise en charge des personnes hébergées en urgence au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
Moins d'un mois	20	17
De un à moins de trois mois	21	19
De trois à moins de six mois	17	12
De six mois à moins d'un an	16	13
De un à moins de deux ans	16	20
De deux à moins de cinq ans	9	15
Cinq ans ou plus	0	5
Total	**100**	**100**

Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

[1] L'hébergement d'insertion est un hébergement dans la durée des personnes confrontées à des difficultés sociales. Cet hébergement est associé à des actions socio-éducatives en vue d'aider les personnes accueillies à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.

Une personne sur quatre était sans abri juste avant d'entrer dans l'établissement

Dans la région, 27 % des personnes étaient sans abri juste avant d'entrer dans l'établissement les hébergeant au 31 janvier 2021 (c'est 10 points de plus qu'au niveau national) > 11. La même proportion était hébergée dans la famille ou chez des amis, au domicile des parents ou celui du conjoint (22% en France entière). Une sur cinq était déjà dans un centre d'hébergement d'urgence de type CHU, HUAS ou en chambre d'hôtel payée par une association et 7 % avaient un hébergement de fortune de type baraque, squat, caravane, péniche... (respectivement 32 % et 3 % au niveau national).

11 Situation de logement juste avant l'entrée dans l'établissement, au 31 janvier 2021 *(en %)*

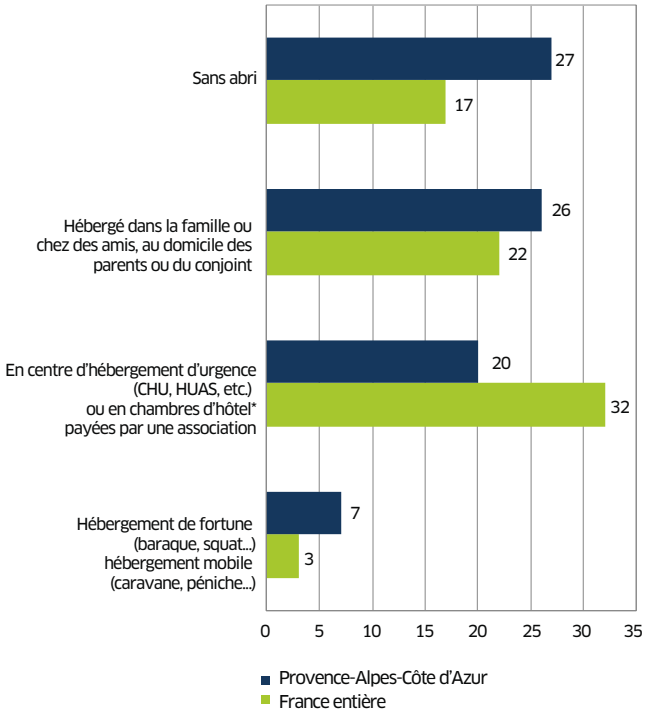

*Les chambres d'hôtel sont en définitive payées par l'État, qui finance les associations.
Note : les informations relatives à la situation de logement sont inconnues ou non renseignées pour 6 % des individus.
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Des motifs d'entrée variés

Les motifs d'admission dans les centres d'hébergement sont variés. Pour les personnes passant d'une structure à l'autre ou arrivant de la rue, le motif ayant conduit à la première admission ou ayant amené la personne à la rue n'est pas forcément celui évoqué pour l'entrée dans l'établissement où la personne est hébergée au 31 janvier 2021. L'enquête ES-DS demandant uniquement le principal motif d'entrée dans l'établissement et étant renseignée par la structure et non par la personne hébergée, n'apporte qu'un éclairage imparfait sur les motifs ayant conduit la personne à être hébergée à cette date.

En région comme en France entière, le principal motif d'admission évoqué est la sortie de la rue (36 %, contre 32 %) > 12. La sortie d'une structure d'hébergement est le deuxième le plus cité (19 %, contre 25 %). Les cas de rupture familiale ou conjugale représentent 16 % des motifs en région, deux fois plus qu'en France entière. Une personne sur dix est admise pour violences conjugales (17 % au niveau national).

12 Principal motif d'admission, au 31 janvier 2021 *(en %)*

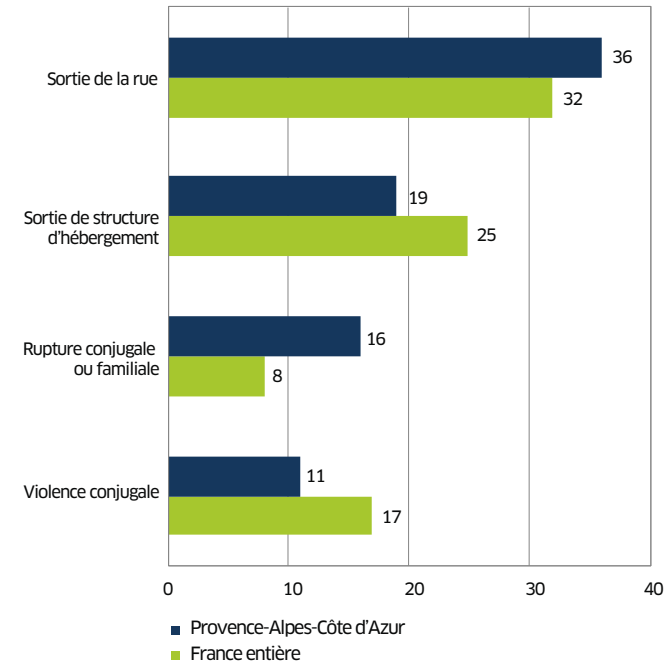

Note : les informations relatives au principal motif d'admission dans l'établissement sont inconnues ou non renseignées pour 7 % des individus
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Près d'un adulte hébergé sur cinq travaille

Parmi les adultes hébergés en région, la très grande majorité sont sans activité professionnelle (quatre sur cinq, comme en France entière) : deux sur cinq sont au chômage (35 % au niveau national) et un sur cinq dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle (contre 29 %) > 13.

Près d'un adulte sur cinq est en activité professionnelle ou d'insertion (comme en France entière). Parmi eux, 5 % sont en CDD, intérimaires ou saisonniers (contre 6 %), 3 % en CDI (contre 6 %) et 3 % sont en activité d'insertion par l'activité économique (IAE) (contre 1 %).

13 Répartition des adultes hébergés en CHRS sur places d'urgence, selon leur statut d'activité, au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
En activité professionnelle ou d'insertion	**17**	**16**
dont salarié en contrat à durée déterminée (CDD), intérimaire, saisonnier ou en emploi occasionnel hors activité d'insertion et contrat aidé	*5*	*6*
dont en activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	*3*	*1*
dont salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), y compris intermittent, hors activité d'insertion et contrat aidé	*3*	*6*
Sans activité professionnelle	**83**	**84**
dont chômeur inscrit ou non à Pôle emploi	*38*	*35*
dont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	*18*	*29*
dont étudiant	*6*	*2*
Total	**100**	**100**

Note : les informations relatives au statut d'activité sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 18 % des individus dans le champ
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Trois adultes hébergés sur dix touchent le RSA

Dans les CHRS avec section d'urgence de la région, trois adultes sur dix touchent le RSA, c'est plus qu'au niveau national (24 %) > 14. 9 % perçoivent la prime d'activité, contre 5 % en France entière. Enfin, 6 % sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

14 Perception du RSA, de la prime d'activité et de l'AAH par les adultes hébergés en CHRS sur places d'urgence, au 31 janvier 2021 *(en %)*

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France entière
RSA	29	24
Prime d'activité	9	5
AAH	6	6

Note : les informations relatives aux prestations sociales sont inconnues ou n'ont pas été renseignées pour 10 % des adultes.
Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Jérôme Blanche

① L'enquête ES-DS 2020-2021

Tous les quatre ans et depuis 1983, la Drees élabore une enquête auprès des centres d'hébergement (hébergement généraliste ou relevant du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés) et des établissements de logement adapté. Son objectif est de dresser un bilan de l'activité des établissements, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont hébergées ou logées, ou qui en sont sorties. L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) est la seule enquête du service statistique public à interroger régulièrement et avec une telle antériorité les établissements d'hébergement et de logement adapté. Elle est donc une source irremplaçable pour connaître, par catégorie d'établissements, les caractéristiques de l'offre d'accueil, le personnel et les publics accueillis ou sortis des établissements.

L'édition 2020-2021 porte sur le personnel en fonction au 31 décembre 2020, sur les personnes hébergées ou logées la nuit du 31 janvier au 1er février 2021, ainsi que sur les personnes sorties de l'établissement au cours de l'année 2020 ou durant le mois de janvier 2021. Pour la première fois, l'enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) et revêt le caractère obligatoire de réponse.

Ce sont les établissements qui répondent à l'enquête et non le public accueilli ou sorti de l'établissement. Le public accueilli dans ces structures est assez hétérogène : familles qui rencontrent des difficultés de logement, personnes sans-abri, ou encore personnes qui ont connu la prison ou la prostitution.

L'enquête ES-DS est exhaustive : il n'y a pas d'échantillonnage, l'ensemble des établissements du champ sont enquêtés, soit :

- Pour l'hébergement social : établissements d'accueil mère-enfant, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), autres centres d'accueil (ou centres d'hébergement non conventionnés au titre de l'aide sociale), centres provisoires d'hébergement (CPH), centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ; résidence Hôtelière à Vocation Sociale (RHVS) ;

- Pour le logement adapté : foyer de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs, pensions de famille (maisons relais et résidences accueil), résidences sociales hors pension de famille ;

- Pour l'hébergement avec aide médicalisée : appartement de coordination thérapeutique (ACT), lits halte-soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisé.

Les nuitées hôtelières mobilisées par des associations sur financement de l'État ne rentrent pas dans le champ des établissements d'accueil et donc dans le champ de l'enquête ES-DS. Il en va de même pour les structures ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale ou en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Cependant, les places temporaires ouvertes dans des structures permanentes sont bien prises en compte par l'enquête ES-DS depuis l'édition 2020-2021.

Une fois collectées, les données ont fait l'objet d'une longue phase d'apurements. Puis, elles ont connu deux étapes de redressements statistiques :

- Une première étape de traitement des structures non-répondantes via une correction de la non-réponse par groupes de réponse homogène ;

- Une seconde étape de calage sur marges, en commençant par le niveau établissement, puis par les bordereaux individuels.

② Autres centres d'accueil

Dans cette publication, n'est pas pris en compte l'hébergement « en urgence » de personnes en grande difficulté dans les CHRS n'ayant pas spécifiquement de section d'urgence ou relevant d'un autre type d'établissement (comme les places d'accueil en urgence, parfois ouvertes une partie de l'année, dans les établissements repérés spécifiquement comme « autres centres d'accueil »). En effet, pour des raisons techniques liées à un nombre d'observations trop faible (au moment de l'opération de calage sur marge), des regroupements ont dû être opérés avec la région Corse. Il n'a donc pas été possible de produire des informations sur ces « autres centres d'accueil » sur la seule région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toutefois, à titre d'information, 42 « autres centres d'accueil » ont déclaré disposer de places d'urgence en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, dont 38 dans la région (741 en France entière). Ces 42 structures possèdent 1 300 places permanentes (38 900 au niveau national). Au total, près de 950 personnes ont été accueillies dans l'une de ces sections d'urgence sur une place permanente ou temporaire (34 600 au niveau national).

Autres centres d'accueil au 31 janvier 2021

	Ensemble des autres centres d'accueil		Autres centres d'accueil avec section d'urgence			
	Établissements	Places permanentes	Établissements	Personnes accueillies sur des places permanentes dédiées à l'urgence	Personnes accueillies sur des places temporaires dédiées à l'urgence	Personnes accueillies sur des places permanentes + temporaires
Provence Alpes-Côte d'Azur+Corse	56	1 900	**42**	791	155	**946**
France entière	1 067	52 140	**741**	30 367	4 236	**34 603**

Source : *Drees, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté (ES-DS) 2020-2021*

Pour en savoir plus :

> Caruso A. (Drees) (2023),« 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021 - Premiers résultats de l'enquête ES-DS » *Les Dossiers de la Drees*, n°113, octobre

> Pliquet E. (Drees) (2019), « Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012 », *Études et Résultats*, n°1102, février

> Mainguené A. (Drees) (2008), « L'hébergement d'urgence dans les CHRS. Résultats de l'enquête ES 2004 », *Études et résultats*, n°620, janvier

Téléchargez les données de l'étude et les données complémentaires :

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur :
> https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur
23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00
Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont
Chef du service études, statistiques et évaluation : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr
Réalisation : Jérôme Blanche - jerome.blanche@dreets.gouv.fr
Conception : www.agora-communication.fr